



CONCOURS COURTS METRAGES CLIMAT

GREEN UP FILM FESTIVAL EN PARTENARIAT AVEC USHUAÏA TV, FESTIVAL ATMOSPHERES ET SOLIDAYS

REGLEMENT

Le Green Up Film Festival s'associe au Festival Atmosphères, à Ushuaïa TV, et à Solidays pour la 1ère édition du Concours de courts-métrages sur le Climat.

APPEL A FILMSLe Festival Atmosphères, en partenariat avec le Green Up Film Festival, Solidays et Ushuaïa TV présentent

De 37,2°C à 451°F....Libérez votre imagination et envoyez vos films de moins de 5 minutes sur le thème du dérèglement climatique.

Date limite : jusqu'au 1er septembre inclus

Inscriptions et renseignements : climat@atmospheresfestival.com

CONDITIONS :

- > Respecter le thème du dérèglement climatique.
- > Durer moins de 5 minutes.
- > Etre en version française et/ou anglaise.
- > Pas de contrainte de genre (fiction, documentaire, animation, film expérimental...)
- > Tout support de tournage accepté.
- > Supports de diffusion acceptés : DVD, Blu-ray, DCP, fichiers vidéo.

REGLEMENT DETAILLE :

1) PRESENTATION

En vue de la COP 21, conférence internationale sur le climat, qui aura lieu à Paris cette année, le Festival Atmosphères lance avec le Green Up Film Festival (Bruxelles) Solidays et Ushuaïa TV, un concours de court-métrages sur le thème du dérèglement climatique.

2) SELECTION

Les films pré-sélectionnés seront diffusés en ligne sur la plateforme du Green Up Film Festival et soumis aux votes des internautes du 5 au 15 septembre.

Les 3 films ayant reçu le plus de votes au terme des 10 jours de diffusion en ligne en juin seront projetés au Festival Atmosphères le 20 septembre 2015.

Un jury composé de professionnels sélectionnera son film préféré parmi les 3 lauréats du *Prix du Public*.

Ce *Prix du Jury* sera diffusé sur Ushuaïa TV.

3) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour participer au concours, les films doivent remplir les conditions suivantes :

- > Respecter le thème du dérèglement climatique.
- > Durer moins de 5 minutes.
- > Etre en version française et/ou anglaise.
- > Pas de contrainte de genre (fiction, documentaire, animation, film expérimental...)
- > Tout support de tournage accepté.
- > Supports de diffusion acceptés : DVD, Blu-ray, DCP, fichiers vidéo.

4) INSCRIPTION

L'inscription se fait par le biais de l'adresse climat@atmospheresfestival.com Le visionnage s'effectue sur support DVD ou sur plateforme de visionnage en ligne. Dans le cas d'un visionnage en ligne, le mot de passe pour avoir accès à la vidéo doit être transmis par le biais de la plateforme.

Pour tout envoi postal, les films peuvent être à :

BEEOTOP Atmosphères 21 / Climat, 14 boulevard de Douaumont,
75017 Paris

L'envoi des supports de visionnage est à la charge de l'expéditeur.

5) SUPPORTS DE VISIONNAGE

Les supports de visionnage des films proposés à la sélection sont conservés dans les archives du festival. En aucun cas ces supports ne seront retournés à l'expéditeur, que le film ait été, ou non, sélectionné.

6) COMITE DE SELECTION

Les films présentés au festival sont choisis sous la responsabilité de ses organisateurs. Les ayants-droit des films retenus seront prévenus par courriel. Les films non retenus seront notés comme tels sur la plateforme d'inscription.

8) FILMS SELECTIONNES

En cas de sélection, le producteur et/ou le réalisateur devra mettre tout en oeuvre pour que la copie du film soit à disposition des organisateurs. L'acheminement aller est prise en charge par le producteur et/ou réalisateur. Le retour est assuré par les organisateurs de la manifestation.

9) PRIX

Les films pré-sélectionnés par le comité seront diffusés en ligne sur le site du Green Up Festival puis soumis aux votes des internautes et d'un jury de professionnels du cinéma, présidé par Pierre Niney.

Prix :

- > Télédiffusion sur la chaîne Ushuaïa TV.
- > Diffusion sur grand écran pendant le festival Atmosphères.
- > Diffusions dans les réseaux de la Région Ile de France.

Des mentions honorifiques non dotées pourront être accordées par le jury.

10) ASSURANCES

Le festival assure en son nom personnel les copies des films sélectionnés pour la perte, le vol ou la détérioration lors de leur transport, de leur magasinage, de leur projection.

11) DIFFUSION PROMOTIONNELLE

La participation au festival implique l'autorisation de passage sur les chaînes de télévision nationales ou régionales ainsi que sur tout autre support promotionnel (extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes).

12) DROITS

Tout film sélectionné en compétition ne pourra être retiré par le producteur ou le réalisateur dès lors qu'il aura été sélectionné. Le producteur et/ou le réalisateur s'engage à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des oeuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire, la responsabilité du festival ne saurait être engagée.

Les organisateurs de la manifestation sont chargés de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Ils se réservent le droit de différer, interrompre, supprimer la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

La participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.